

## **Innover dans le financement de l'innovation : la double révolution digitale des banques**

L'innovation est, depuis les travaux de l'économiste Joseph Schumpeter, au cœur de l'analyse des mécanismes de la croissance économique. Il la définit comme de nouveaux produits mais aussi de nouveaux procédés et de nouvelles formes d'organisation. Ces grappes d'innovation créent des ruptures qui remettent en cause des modèles anciens pour en réinventer d'autres, à valeur ajoutée. En décrivant ce processus discontinu et spontané, l'économiste montre ses effets sur la transformation du capitalisme et fait émerger une figure centrale : l'entrepreneur, qui donne corps à l'innovation et dont l'activité doit être soutenue par des institutions monétaires solides et stables.

Ces raisonnements s'appliquent si bien à la révolution digitale qu'on en oublierait leur date de publication. On y retrouve en effet la diversité foisonnante des inventions, le bouleversement des modes de consommation, les changements profonds dans l'organisation du travail, la création destructrice d'un capitalisme en mouvement...et la question clé du financement par le capital et/ou le crédit.

Ce qui rend la situation d'aujourd'hui spécifique, c'est l'extrême rapidité de diffusion de l'innovation, qui questionne notre capacité individuelle et collective à nous adapter. Pas un secteur d'activité n'échappe aux bouleversements digitaux, pas une entreprise, quelle que soit sa taille, pas un marché.

L'industrie bancaire est quant à elle dans une situation particulière, de par la nature même de ses missions. Pour les banques, en effet, le défi est double. Elles sont des acteurs digitaux et financent la digitalisation de leurs clients. Non seulement elles doivent repenser leurs modèles comme toute entreprise confrontée à une révolution technologique et à une compétition ouverte à de nouveaux acteurs sur un marché déjà hyper concurrentiel et global, mais elles doivent aussi trouver des réponses techniques adaptées aux nouveaux besoins de financements des acteurs, leurs clients.

A cet égard, il y a un paradoxe entre cette nécessité de financer l'innovation et le traitement prudentiel réservé par la directive « CRD IV » aux investissements immatériels, considérés comme des « non valeurs ». Cette approche, désuète et peu propice au soutien de l'économie numérique, conduit ainsi à devoir déduire des fonds propres un actif immatériel.

C'est donc tout le logiciel comptable, réglementaire et financier, qu'il faudrait revoir pour accompagner efficacement ce grand mouvement d'innovation, aussi bien dans les phases d'amorçage que de développement ou d'exportation.

Si l'innovation est multiple, son financement l'est tout autant, nécessitant des approches diversifiées, mobilisant tantôt la dette, tantôt le haut de bilan, en réalité souvent les deux. La question du financement de l'innovation renvoie à l'appréciation du risque par les financeurs. Or, l'innovation est souvent considérée comptablement comme une charge (salaires, études, dépenses marketing...) dont il est difficile d'appréhender le retour sur investissement. De plus, et par nature, l'objet financé ne peut pas être offert en garantie.

Si différentes solutions techniques sont possibles, rien ne remplace la connaissance des acteurs et de leurs projets. Le financement de l'innovation, c'est souvent du sur-mesure.

Les réseaux bancaires, qui entretiennent historiquement une relation de proximité avec leurs clients et leur environnement local, savent les accompagner, que le financement passe par le crédit, ou par les fonds propres qui nécessitent souvent le rapprochement avec des investisseurs (crowdfunding, fonds...), ou encore par l'accès au marché. C'est la force de la banque universelle française que de pouvoir proposer le mix de financement le plus approprié.

L'efficacité de ce modèle se traduit depuis dix ans dans les chiffres du financement à l'économie. Les banques françaises sont en effet les meilleures en Europe pour financer les entreprises, avec 948 Mds € d'encours de crédit à fin juillet 2017 (+ 5,1% sur un an). Contrairement à certaines idées reçues, elles ont su adapter leurs pratiques aux besoins de la nouvelle économie, et particulièrement à ceux des jeunes entreprises innovantes, à fort potentiel de croissance.

Les banques, chefs de file naturel de la filière numérique financière française, sont ainsi à l'initiative d'un écosystème dédié aux start-up, notamment en installant des centres d'affaires dédiés à l'innovation, en proposant des produits de crédits spécifiques pour les entreprises innovantes, avec des chargés d'affaires de mieux en mieux formés à ces nouveaux sujets. La plupart des banques soutiennent efficacement les réseaux d'accompagnement et les filières spécialisées pour faciliter la relation des PME-ETI et des start-up. Elles investissent massivement dans des incubateurs où les startup bénéficient de soutien et de partage d'expériences.

Cependant, la mobilisation des banques, aujourd'hui pénalisées dans leurs propres investissements dans l'innovation immatérielle et contraintes dans leur activité de crédit par des exigences prudentielles, ne saurait être suffisante. La nouvelle génération d'entrepreneurs a besoin d'une nouvelle génération d'investisseurs, au-delà de l'intervention des banques ou des aides publiques. L'Etat doit amener les Français à investir leur épargne dans les entreprises innovantes, pour cela il doit faire montre de pédagogie et proposer des incitations fiscales fortes et stables.

La France a tous les atouts pour être une terre d'innovation. Elle a les ingénieurs, elle a les idées, elle a le système de financement avec des banques dont l'OCDE affirme qu'elles sont l'un des principaux atouts de l'économie de notre pays. Et elle est en train de retrouver la confiance sans laquelle il n'y a pas de culture du risque, donc pas d'innovation possible.

**Marie-Anne Barbat-Layani**